

tité de viande suffisante pour la consommation domestique, elle exportera tous les bestiaux en excédent.

L'hon. M. GARDINER: L'ancienne ordonnance relative aux bestiaux est celle qui a été rendue au moment où la corporation s'appropriait à faire l'achat des animaux pour les expédier aux Etats-Unis; cependant, depuis le printemps de 1943, nous avons pris comme ligne de conduite, ainsi que nous l'avons annoncé d'ailleurs, d'établir un prix minimum, aussi bien qu'un prix maximum pour le bœuf. Avant cette époque, il n'y eut jamais qu'un prix maximum. Nous avons déclaré qu'il y avait lieu d'établir aussi un prix minimum et que les organismes gouvernementaux seraient toujours disposés à payer le prix minimum pour le bœuf. Nous avons fait cette promesse et nous l'avons tenue.

M. BLACKMORE: Je soutiens qu'on ne s'en est pas tenu à l'esprit de la déclaration. Je vous donnerai maintenant lecture du reste de la lettre. Le ministre voit clairement que si le Gouvernement ne consent à acheter du bœuf que des abattoirs, il laisse le producteur à la merci de ces exploitants.

L'hon. M. GARDINER: Il n'en est pas ainsi dans le cas des porcs.

M. BLACKMORE: C'est là le point; il n'en est pas ainsi dans le cas des porcs, mais il en est bien de même pour les bestiaux et les moutons.

L'hon. M. GARDINER: Il n'y a qu'une raison pour qu'il en soit ainsi dans le cas des bestiaux; c'est parce qu'il y a une variation dans les prix minimums tandis que, dans le cas des porcs, le prix minimum ne varie pas.

M. BLACKMORE: Mais certes on devrait pouvoir appliquer un prix minimum variable aussi bien qu'un minimum stable.

L'hon. M. GARDINER: C'est impossible.

M. BLACKMORE: Le ministre pourrait peut-être nous en dire la raison. Je continue la lecture de cette lettre. Je cite:

Nous avons engraisé ces vaches pensant bien qu'on avait un pressant besoin de ce bœuf, et avec votre garantie que le prix serait maintenu. La pensée qu'on avait un pressant besoin de ce bœuf semble erronée et la conviction que vous maintiendriez le prix s'est avérée également erronée jusqu'ici. Nous aimerions savoir ce que nous pouvons nous attendre à obtenir sous forme de prime ou de dédommagement, vu que ces vaches auraient dû se vendre à un prix d'au moins 9c. pour correspondre aux prix obtenus antérieurement.

Cette lettre porte les signatures de Smith et Kearn. Ces messieurs sont des engraisseurs de bestiaux bien connus, des éleveurs réputés

[M. Blackmore.]

et des hommes réservés, de sorte que cette lettre doit avoir une influence considérable. Voici maintenant la lettre de M. Pearsall:

M. J. S. Smith,
Smith & Kearn,
Cardston, Alberta.

Cher monsieur,

Nous sommes chargé d'accuser la réception de votre lettre du 9 février au sujet de vaches que vous avez mises sur le marché et qui ne vous ont pas donné le prix que vous en attendiez.

Nous regrettons que malgré les circonstances défavorables déjà expliquées dans nos télégrammes, vous ayez malheureusement été forcé de mettre vos bestiaux sur le marché pendant la période la plus difficile. Nous regrettons également qu'il n'existe aucun moyen de rembourser l'expéditeur pour la perte qu'il subit dans de telles circonstances.

L'hon. M. GARDINER: L'honorable député prétend-il que \$90 n'est pas un prix avantageux pour une vieille vache? A \$7.50 le cent livres, une vache de 1,200 livres, ce qui est peu, donnerait environ \$90 pour un animal employé à la reproduction avant d'être engraisé pour le marché. L'honorable député prétend-il que ce prix n'est pas satisfaisant?

M. BLACKMORE: Le ministre oublie-t-il que les animaux semblables rapportaient 8½c. en septembre?

L'hon. M. GARDINER: Pourquoi a-t-il agi comme il l'a fait?

M. BLACKMORE: Parce qu'il croyait que le gouvernement canadien le traiterait avec justice.

L'hon. M. GARDINER: Sous l'empire des règlements concernant le niveau des prix, il n'avait aucune raison de croire qu'il pouvait acheter des vaches au prix fixé et les revendre plus cher, en janvier, par exemple. S'il s'était agi d'une revente à la fin d'avril ou en mai c'eût été bien différent, mais il n'avait aucune raison, en vertu des prix établis, de croire qu'il lui serait possible de réaliser un bénéfice en revendant en février d'après le plafond proposé à la réunion de Calgary.

M. BLACKMORE: Si le ministre veut bien se reporter aux chiffres qu'il a cités avec tant de fierté il y a quelques instants, il verra que l'énumération des prix pour les diverses années écoulées, indique qu'une augmentation soutenue s'est maintenue depuis la première année jusqu'en 1943. La guerre n'est pas terminée; des conférences internationales sur les vivres se sont réunies et ont annoncé qu'il nous faudra des quantités illimitées de vivres. Quel homme d'intelligence moyenne aurait pu s'imaginer que le prix du bœuf au printemps de 1944 serait inférieur à celui de 1943? Cela ne tient pas debout. Le simple fait que le prix de 1943 était supérieur à celui de 1942